

donation tableau par le juge des tutelles

Par saminne, le 06/06/2019 à 23:50

Bonjour, le juge des tutelles a accepté qu'une cousine s'approprie un tableau, sans le faire estimer, et sans savoir sa valeur. Ce tableau appartenait à mon père et mon fils est le seul héritier. Son père n'était pas en état de donner son accord, car trop atteint cérébralement. Comment contester ce don par le juge des tutelles et récupérer ce tableau (il peut valoir très cher) je vous remercie par avance